

GUYANCOURT, le 1^o octobre 2004

Cabinet d'études Informatiques

Xavier LESAGE

8, Rue Darius MILHAUD

78280 GUYANCOURT

Tél 01 30 43 99 90 - Fax 01 30 43 99 91

GSM 06 09 17 84 93

E-Mail Xavier.Lesage@free.fr

**Association amicale des anciens
élèves de l'École Sainte Geneviève**

2, rue de l'École des Postes

78029 Versailles Cedex

Contrat de maintenance logicielle

Le présent contrat concerne la maintenance logicielle de l'application de gestion de l'annuaire des anciens élèves de l'école Sainte Geneviève.

Au titre de ce contrat, Les prestations suivantes seront assurées :

L'assistance téléphonique au secrétariat, avec déplacement sur place en cas de besoin,
la maintenance corrective et évolutive du logiciel (version Access pour le moment),
quelques opérations diverses (intégration des listes de nouveaux anciens communiquées par l'école,
requêtes spécifiques demandées par le secrétariat)
maintenance de diverses tables en fonction de l'évolution de l'environnement (géographique,
administratif, organisation de l'enseignement supérieur, etc..)

Propriété intellectuelle

Le client s'engage à ne pas diffuser de copie des sources des programmes utilisés sur son site à toute personne étrangère à l'école. Cette obligation engage tout ancien élève ou intervenant bénévole appelé à en connaître et perdure en cas de dénonciation du contrat.

Durée du contrat

Le contrat est conclu pour une durée d'une année, d'octobre à octobre, tacitement reconductible sauf dénonciation 3 mois avant l'échéance par lettre recommandée.

Coût

La charge de travail est estimée à 4 à 5 jours de travail en moyenne par trimestre, soit 6.000 € HT par an.

Le prix sera révisable annuellement sur justificatif à l'issue du premier contrat. Les factures seront émises au début de chaque trimestre et réglables sous 30 jours.

Options

* Contrôle des données de l'annuaire, sorties des listes et contrôle des épreuves communiquées par l'imprimeur : 3 500 € HT.

Cette prestation doit être démarrée 6 mois à l'avance (contrôle initial des données). Pour l'édition 2004, il faut déduire 1 600 € HT déjà payés par l'amicale (facture 675).

Fait en double exemplaire le 1^o Octobre 2004

Bon pour accord

Le client (Nom et qualité)

Le prestataire

*Bon pour accord (option sortie de l'annuaire)
Xavier LESAGE
Président*



SIREN 328 381 629 . SIRET 328 381 629 00026 . APE 722A

